



RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Catastrophe naturelle à Trappes : votre guide après l'arrêté ministériel

Découvrez les informations essentielles pour les résidents de Trappes suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre de la sécheresse de 2022 par un arrêté ministériel.

Catastrophe naturelle à Trappes : Que faire après l'arrêté ministériel ?

L'arrêté ministériel du 19 septembre 2023 reconnaît le territoire de Trappes en l'état de catastrophe naturelle suite à la sécheresse de 2022. Cette reconnaissance est le résultat des dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, désormais officiellement reconnus par l'État comme une catastrophe naturelle. Cette nouvelle peut susciter des inquiétudes parmi les résidents, c'est pourquoi nous souhaitons vous fournir toutes les informations nécessaires pour faire face à cette situation.

Délais importants à respecter

Depuis la publication de cet arrêté le 20 octobre, les habitants de Trappes disposent de **30 jours** pour prendre contact avec leurs assureurs. La **date limite** pour déclarer un sinistre à votre assureur est fixée au **20 novembre à 23h59**. Il est impératif que vous informiez votre assureur de l'existence de cet arrêté ministériel, en décrivant précisément les dégâts ou les pertes que vous avez subis.

Préparation de votre réclamation

Pour faciliter le processus de réclamation, nous vous recommandons de dresser une liste détaillée des dommages subis et des biens perdus ou endommagés. Il est essentiel de fournir un maximum de preuves de la valeur et de l'état de vos biens, comme des factures, des photographies, et toute documentation pertinente. Plus vous fournirez de preuves, plus le traitement de votre demande sera efficace.

La Direction de l'Information Légale et Administrative souligne également l'importance de conserver les objets endommagés, car ces biens seront examinés par l'assureur ou un expert désigné. Cette mesure contribuera à accélérer le traitement de votre demande.

Contactez votre assureur

Pour garantir que votre réclamation soit correctement enregistrée, nous vous recommandons de contacter votre assureur en utilisant un courrier avec accusé de réception. Cela vous permettra d'avoir une preuve documentée de votre demande et d'éviter des problèmes potentiels.

Nous espérons que cet article vous fournira des informations précieuses pour faire face à cette situation.

Document(s)

[Arrêté du 19 septembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle](#)

Liens utiles

[Arrêté du 19 septembre 2023 portant reconnaissance de l'état de catastrophe nat...](#)